

**COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT
REUNION DU 15 JUILLET 2008**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 15 juillet 2008, a examiné des projets de délibération et a pris des arrêtés.

Budget supplémentaire 2008

L'examen du budget supplémentaire permet d'effectuer les ajustements nécessaires après la prise en compte des résultats de l'année précédente et des demandes de l'année en cours, c'est aussi l'occasion pour chaque secteur de rappeler ses priorités.

Le budget supplémentaire 2008 de la Nouvelle-Calédonie s'établit à 61 592 251 040 F CFP en dépenses et en recettes.

Le budget de la Nouvelle-Calédonie demeure avant tout un budget de répartition (36,5 milliards de F CFP) et les dotations aux collectivités s'élèvent à 18,5 milliards F CFP.

Ces dotations aux collectivités sont les suivantes :

- Dotation de fonctionnement des provinces : 13,3 milliards F CFP,
- Dotation d'équipement des provinces : 997,5 millions F CFP,
- Dotation aux communes : 4,2 milliards F CFP.

Pour préparer l'avenir et anticiper les conséquences de la baisse des cours du nickel, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie provisionne 8 milliards F CFP pour un éventuel remboursement de trop perçu à la SLN de l'IS 35 %.

Le budget propre de la Nouvelle-Calédonie se monte à 22,3 milliards de F CFP dont 7,8 milliards de mesures nouvelles et s'inscrit dans la continuité des priorités du budget primitif 2008.

Les principales actions du budget supplémentaire 2008 sont :

- Sport : provision de 1.922 milliards F CFP pour réaliser les investissements nécessaires aux Jeux du Pacifique 2011,
- Formation : 771 millions F CFP,
- Actions sanitaires et sociales : 778 millions F CFP,
- Secteur socio-économique : 223 millions F CFP,
- Culture : 199 millions F CFP,
- Agriculture : 115 millions F CFP,
- Environnement : 50 millions F CFP.

Le budget total de la Nouvelle-Calédonie pour 2008 est donc porté à 225 028 774 815 F CFP en dépenses et en recettes, contre environ 158 milliards en 2007.

Compte administratif 2007

Le compte administratif 2007 de la Nouvelle-Calédonie a été adopté, il reprend les résultats de l'exécution de l'exercice et celui des gestions antérieures, soit un résultat de 40310296731 F CFP. Corrigée des restes à réaliser en recettes et dépenses, la somme disponible au budget supplémentaire 2008 s'élève à 27250263337 F CFP. A cette somme, il convient de déduire les réajustements de la dotation 2007 aux collectivités ce qui porte le nouveau montant disponible au budget supplémentaire à 8.8 milliards F CFP.

Représentativité syndicale

A la suite de la fusion de la COGETRA-NC et de l'USOTPM, le gouvernement a réactualisé la liste des syndicats reconnus représentatifs au niveau de la Nouvelle-Calédonie.

Le tableau des organisations représentatives 2008 est annexé ci-après.

Habilitation des programmes du C.F.T.M.C.

Le centre de formation des techniques de la mine et des carrières a reçu l'habilitation du gouvernement pour la mise en œuvre de plusieurs formations :

- CAP matériel de manutention,
- CAP conducteur d'engin de travaux publics,
- BP conducteur d'engin de chantiers de travaux public,
- Mécanicien réparateur d'engins de chantiers,
- Technicien maintenance de matériels de chantiers.

Subventions :

Le gouvernement a accordé plusieurs subventions :

- 80 millions FCFP à la compagnie Air Calédonie destinés à la continuité territoriale intérieure.
- 15550000 FCFP à différentes associations à titre d'encouragement aux activités culturelles et à la condition féminine.
- 10150000 F.CFP à l'association « Odysée ».
- 315964 FCFP à l'école primaire de Fayahoué à Ouvéa dans la cadre des classes découvertes en résidence au Centre Culturel Tjibaou (CCT) de la province des Îles Loyauté.
- 924036 FCFP aux écoles primaires publiques de la province Nord dans la cadre des classes découvertes.
- 171 000 FCFP aux écoles primaires publiques de la province des Îles Loyauté dans le cadre d'échanges scolaires.
- 451 350 FCFP aux écoles primaires publiques de la province Nord dans le cadre d'échanges scolaires.
- 140 000 FCFP à l'école primaire Léonie AVRIL de Pouembout dans la cadre des classes de mer des écoles de la province Nord.

En Bref...

- La S.A.S. Entreprise Audemard Pacifique a reçu l'agrément préalable aux opérations de regroupement avec la S.A. Entreprise Audemard.
- L'aéroclub calédonien est autorisé à occuper un hangar à avions de 950 m² pour l'exercice de son activité sur une période de 10 ans.
- Madame Dominique Marc a été autorisée à exploiter l'officine de pharmacie « Pharmacie de Ouémo ».
- Le gouvernement a attribué une dérogation à la durée du travail à la société STIPS-TI dans le cadre du chantier de rénovation du Four Demag 9 de l'entreprise LE NICKEL-SLN.
- Le gouvernement a attribué une dérogation à la durée du travail à la Ville de Nouméa pour le personnel du Service d'Hygiène dans le cadre de la lutte contre la dengue.
- Monsieur Bruno Keller a été habilité en qualité d'agent spécial d'assurance (de la Société CARDIF ASSURANCE RISQUES DIVERS).
- La composition du comité consultatif de la formation professionnelle a été modifiée. Les représentants des employeurs sont : « M. Georges LAITHAM (titulaire), M. Daniel VIRAMOUTOUSSAMY (suppléant) – UPA-NC » en lieu et place de « M. Michel DEMEUZES (titulaire), M. Henri BASTIEN (suppléant) – FMENC ». Les représentants de l'association des organismes de formation professionnelle de la Nouvelle-Calédonie sont : « Mme Myriam SANCHEZ (titulaire), M. Patrick COTTIN (suppléant) – AOFP-NC » en lieu et place de : « M. Christian BLANCHARD (titulaire), Mme Myriam SANCHEZ (suppléante) – AOFP-NC ».
- Le gouvernement a acté la désignation de M. Jean-François DINEVAN en remplacement de Mme Corinne VOISIN en qualité de représentant de la province Sud au comité consultatif de la formation professionnelle.
- Didier LEFEIVRE pour le MEDEF-NC et Stéphane DEMENE (COGETRA-NC) pour les organisations de salariés ont été désignés au Conseil d'Administration de l'IDC-NC (Institut des compétences de la Nouvelle-Calédonie).